



JOSEPH

Joseph est un personnage très énergique, fort sympathique et bien bavard ! Au début de la première rencontre, il était un peu nerveux car on lui avait volé le peu d'affaires qu'il avait (ce qui constitue un problème récurrent pour les sans-abri). Ce sont peut-être les services de « nettoyage » de la ville. Les sans-abri n'ayant nulle part où déposer leurs affaires, elles disparaissent très souvent. Elles sont soit volées, soit jetées. Ils doivent alors se procurer un nouveau « strict minimum » pour la dixième fois... Ce qui est presque impossible quand on n'a pas d'argent... Joseph se retrouve donc dans une situation qu'il déteste car il n'aime pas dépendre des gens – mendier ou demander de l'aide – il n'aime pas, il aime son indépendance et sa débrouillardise, mais pour l'instant il n'a pas le choix.

Joseph est croate, son père était militaire et a combattu en Algérie. Lui est soudeur. Il a d'abord travaillé dans son pays sur de gros chantiers navaux. Ensuite, il est parti pour Lyon où il a vécu pendant quelques années. Là, il n'a pas retrouvé de travail en tant que soudeur. Mais il enchaînait les petits boulots, il était l'homme à tout faire du quartier et était très apprécié de ses voisins.

Un jour, malheureusement, la police l'a interpellé et, n'étant pas en situation régulière, il lui a été donné deux possibilités : entrer en prison ou sortir d'Europe. Comme n'importe qui l'aurait probablement fait à sa place, il a opté pour la seconde solution. La police l'a donc placé dans un train, direction l'ex-Yougoslavie. Cependant, apparemment du fait d'une erreur des policiers, le train n'avait pas pour destination la Yougoslavie, mais bien la Belgique !

Arrivé à Bruxelles, Joseph a cherché du travail, mais en vain. Il s'est donc retrouvé à la rue, situation dans laquelle il est depuis de nombreuses années... Il aimerait retourner à Lyon, mais n'arrive pas à économiser l'argent nécessaire pour acheter son billet de bus...



AUTO-STOP

La nouvelle loi belge, récemment votée, prévoit une peine allant jusqu'à 30 000 € d'amende et deux ans de prison pour les personnes reconnues coupables de squat. La criminalisation des précarisés à la recherche de solutions de secours face aux listes d'attentes interminables d'attribution de logements sociaux et aux centres d'accueil trop peu nombreux est une véritable régression humaniste en Belgique.

De nombreux individus, collectifs et associations luttant contre la pauvreté et pour le droit au logement

s'unissent afin d'introduire un recours en justice contre cette loi. Cela implique des frais de justice et de communication que nous souhaitons couvrir collectivement.

Et voilà, ça va se terminer, le plan hiver. Après avoir fait des kilomètres d'appel au 0800/99.340, chaque jour de 14h à 20h ou à 23h. Chaque jour

c'est complet : tous les moyens qui existent aujourd'hui et la technologie... il n'y a qu'un seul numéro pour de milliers de gens et un seul réceptionniste !

Abdelkader Amoura

